

PRIX Swisscom félicite votre meilleure moyenne

Règlement

Préambule

Pour marquer l'intérêt qu'elle porte à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), en particulier à la section des Systèmes de communication, l'entreprise Swisscom offre un prix en faveur de l'étudiante ou de l'étudiant, institué(e) par l'EPFL, sous le nom de « PRIX Swisscom félicite votre meilleure moyenne ».

Afin d'en régler les modalités, l'EPFL se dote du règlement qui suit :

Article 1 Objet

1. Le Prix est destiné à récompenser les efforts et les accomplissements de l'étudiante ou de l'étudiant de la section des Systèmes de communication qui a obtenu la meilleure moyenne durant ses études de master en Systèmes de communication ou en Data Science.

Article 2 Prix

1. Le Prix est décerné en principe une fois par année.
2. Le montant de Prix s'élève à CHF 2'000.- ainsi qu'un abonnement « blue Mobile L incl. Simply Digital » d'une valeur de CHF 89.90/mois gratuit pour 12 mois à l'attention de la lauréate ou du lauréat.

Article 3 Sélection

1. La lauréate ou le lauréat du prix de la meilleure moyenne est sélectionné(e) sur la base de la moyenne officielle finale du bulletin de notes d'obtention du titre de master au Master des Systèmes de communication ou au Master en Data Science, calculée par IS-Academia.
2. Si des étudiants ou des étudiantes ou un étudiant et une étudiante obtiennent une moyenne finale identique, la note du projet de master est déterminante ; en cas d'égalité de notes du projet de master, le montant du prix est divisé entre les lauréats ou les lauréates ou le lauréat et la lauréate *ex aequo*.
3. La section des Systèmes de communication communique le choix à Swisscom et à la Vice-présidence académique de l'EPFL.

Article 4 Attestation et remise du prix

1. Une attestation de prix, préparée par le service académique, est signée par le Président ou la Présidente de l'EPFL et le Directeur ou la Directrice de la section des Systèmes de communication.
2. Le Prix est décerné lors la cérémonie de remise des titres et des prix académiques de l'EPFL, par exemple lors de la remise de diplôme de la section ou de la faculté.

Lausanne, le 8.12.2022

Prof. Pierre Dillenbourg
Vice-président associé pour l'Education



Prof. Serge Vaudenay
Directeur de la section des Systèmes de communication



Convention

entre

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après : EPFL)
Bâtiment CE - 3.316, Station 1, 1015 Lausanne

et

Swisscom (Schweiz) AG (ci-après : Swisscom)
EPFL Innovation Park, Bâtiment F, 3^{ème} étage, 1015 Lausanne

s'agissant des Prix Swisscom

Nom du prix : Swisscom félicite votre meilleure moyenne

Considérant que Swisscom souhaite financer un prix récompensant les efforts et les accomplissements de l'étudiante ou de l'étudiant de la section des Systèmes de communication qui a obtenu la meilleure moyenne durant ses études de master en Systèmes de communication ou en Data Science ;

Considérant que l'EPFL salue cette initiative œuvrant à encourager l'excellence de ses étudiantes et de ses étudiants ;

L'EPFL et Swisscom conviennent de ce qui suit :

1. L'EPFL institue le « Prix Swisscom félicite votre meilleure moyenne », aux conditions prévues dans le Règlement annexé à la présente Convention.
2. Swisscom verse chaque année à l'EPFL un montant de 2'000 CHF (deux mille francs suisses) à titre de financement du Prix, ainsi qu'un abonnement « blue Mobile L incl. Simply Digital » d'une valeur de CHF 89.90/mois gratuit pour 12 mois à l'attention de la lauréate ou du lauréat.
3. Si l'EPFL renonce à décerner le Prix, elle rembourse à Swisscom le montant que cette dernière lui a versé à cet effet.
4. La présente Convention entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2027. Elle peut être renouvelée moyennant l'accord de l'EPFL et de Swisscom.
5. La présente Convention peut être résiliée en tout temps par écrit par l'EPFL ou par Swisscom, moyennant un préavis d'un an.
6. La présente Convention est soumise au droit suisse. Le for exclusif est à Lausanne.

Ainsi fait en deux exemplaires originaux :

Pour l'EPFL :

Prof. Pierre Dillenbourg

Vice-président associé pour l'Education

Lausanne, le 13.2.2022

Prof. Serge Vaudenay

Directeur de la section des Systèmes de communication

Lausanne, le 8.12.2022

Pour Swisscom :

Laure Willemin

EVP of Data, Analytics and AI

DocuSigned by:
Laure Willemin
AE93EA39A3B54B4...

Christian Bützer

Purchasing Manager

DocuSigned by:
Christian Bützer
BBA4C2F598294B8...

Lausanne, le 03. Februar 2023 | 09:17:12 MEZ

Toutes les précédentes versions signées de cette convention sont invalidées par la signature du présent document.